

QUALIFICATION : JUGE EXPRESSION FFVOILE

Fiche référentielle descriptive V2

Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment à toute personne qui souhaite acquérir cette qualification.

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Juge EXPRESSION FFVoile »

Le titulaire de la qualification « juge Expression FFVoile » exerce une activité en accord avec le code de l'arbitre au sein d'une structure affiliée à la FFVoile. Il exerce son activité dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile. Il est associé à la préparation de l'épreuve.

La qualification « juge Expression FFVoile » est uniquement de niveau national. Il peut exercer sur les compétitions de tout grade.

B - Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Juge Expression FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la qualification « Juge Expression FFVoile » sont les suivantes :

Le Juge Expression FFVoile a pour rôle de juger / noter des athlètes dans les disciplines d'expression (Freestyle, Vague et Big Air), et de veiller au respect de l'équité sportive dans le cadre de la juridiction définie par les règles de course à la voile (RCV), et par le règlement Expression FFVoile.

Pour assurer sa mission, le Juge Expression FFVoile :

- a une bonne connaissance des RCV,
- à une bonne connaissance des autres règles applicables,
- une bonne connaissance des grilles de notations et de la méthodologie de notation
- coordonne l'équipe de juges présent avec lui,
- s'assure du bon déroulement des heat : météo, zone de course, ...
- il participe aux modifications des documents de course, lorsqu'il est sollicité par l'organisateur ou le chef juge

C - Situation fonctionnelle du/de la titulaire de la qualification « Juge Expression FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Juge Expression FFVoile » exerce ses fonctions en accord avec le code de l'arbitre auprès des structures affiliés à la FFVoile sur les compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile, après désignation sur l'épreuve par la Commission Régionale d'Arbitrage ou la Commission Centrale d'Arbitrage. Il est régi par les Règles de Course à la Voile pour le jugement des courses.

D - Prérequis à la qualification « Juge Expression FFVoile »

Le candidat à la qualification « Juge Expression FFVoile » de niveau national doit :

- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » étant entendu que pour arbitrer sur des épreuves compétitives de grade W, 1, 2, 3 et 4, il sera nécessaire d'avoir une licence compétiton
- être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus sauf dérogation.
- de préférence, posséder une expérience de la régates sur une discipline d'expression (windsurf, kiteboard ou wingfoil) en tant que concurrent.
- s'assurer que les éléments relatifs au contrôle d'honorabilité ont été correctement renseignés

E – Référentiel de certification des compétences de la qualification «Juge Expression FFVoile»

Le référentiel de compétences attendues pour assurer les missions de Juge Expression FFVoile comprend les capacités suivantes :

Mobiliser des connaissances et appliquer des règles :

- Bonne connaissance des règles, bonne compréhension de leur application
- Bonne compréhension des définitions et du référentiel de notation
- Établit correctement les classements et le déroulé des tableaux d'éliminations

Le Jugement en Kiteboard Expression / l'application de jugement:

- Utilise soit le papier soit une tablette pour noter les figures
- est à l'aise et autonome avec l'application de jugement tel que Ride Score Mobile

- ne pas faire d'erreur d'entrée de note qui nécessite l'intervention du Chef Juge (Tablettes)
- gère et vérifie le bon fonctionnement de tout le matériel nécessaire pour juger

Connaitre les Tricks / Figures et leurs familles :

- reconnaît les figures
- donne un nom décomposé pour chaque figure
- sait à quelle famille appartient chaque figure

La Notation :

- détermine la difficulté technique de chaque figure (en rapport avec les critères de jugement)
- donne une note cohérente sur 10 points en quelques secondes, sans influence extérieure
- adapte l'échelle de notation en fonction du niveau général de la catégorie jugée
- différencie un « crash » d'un « buttcheck »

Animer son équipe, le Juge Expression FFVoile :

- organise des briefings / débriefings constructifs avec son équipe
- répartit les tâches entre les membres de son équipe
- délègue les missions qui peuvent être assurées par les différents membres de son équipe

Communiquer, le Juge Expression FFVoile:

- maîtrise les moyens de communication
- s'exprime de façon compréhensible et claire avec son équipe
- relate précisément une situation survenue pendant les heat
- communique de façon claire et posée avec les autres arbitres, les concurrents, les organisateurs

Faire preuve d'un comportement exemplaire :

- est disposé à apprendre et à accepter les changements
- accepte les RCV et respecte le code de l'arbitre
- travaille en équipe
- conserve son calme en cas de pression et est capable de prendre des décisions en temps et en heure
- a l'esprit ouvert et accepte le point de vue des autres
- est empathique vis-à-vis des concurrents, sans a priori positif ou négatif
- respecte la confidentialité des discussions entre arbitres et avec l'organisateur
- est aimable et poli, tout en conservant ses distances avec concurrents et accompagnateurs
- est ponctuel
- est respectueux de l'équipement d'autrui mis à sa disposition
- est correctement vêtu en fonction de ses activités
- fait preuve de sobriété pendant toute la durée de sa mission
- analyse ses actions et se remet en cause
- participe à la lutte contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, de discrimination ou de harcèlement.

Être physiquement apte pour exercer ses fonctions, le Juge Expression :

- est apte à passer de longues journées dans la tour des juges, quelles que soit les conditions météo
- reste concentré pour produire un jugement de qualité pendant la durée de la compétition
- est en forme physique permettant d'apporter un soutien logistique à son équipe.

F - Organisation de la formation à la qualification «Juge Expression FFVoile »

Cursus de la formation :

1. Une phase préparatoire peut être proposée par le/ responsable de stage, selon un programme individuel, de mise à niveau des connaissances sous forme de travaux par correspondance ou de modules spécifiques de formation complémentaire.
2. Un stage de formation théorique correspondant à un renforcement des connaissances ; à l'issue de ce stage, le candidat est soumis à un test théorique dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage. Ce stage peut se faire en présentiel ou en distanciel
3. Une phase d'évaluation formative effectuée sur au moins deux compétitions, en présence d'un arbitre évaluateur.

À l'issue de cette phase d'évaluation formative :

- s'il y a une évaluation négative, le candidat se verra proposer une nouvelle régata de formation
 - si le candidat cumule deux évaluations négatives, le responsable formation de la CRA pourra mettre fin au cursus de formation du candidat après consultation des évaluateurs ou lui proposer une dernière évaluation formative après une période de pratique définie.
4. une phase de mise en situation effective sur une compétition, le/la stagiaire étant placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Cette phase doit être effectuée dans un délai maximum de deux ans après le stage de formation.

Le contenu du stage de la formation nationale comporte les modules :

- perfectionnement de connaissances (liste des figures, échelles de notation, ...)

- mise en pratique reconnaissance des figures, organisation des heats et des tableaux...

Ce cursus pourra être aménagé en fonction du profil et de l'expérience du candidat, après une phase de positionnement.

G - Évaluation de la formation à la qualification « Juge Expression FFVoile »

Une mise en situation effective sur une compétition où le stagiaire sera placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Cette phase doit être effectuée dans un délai maximum de deux ans après le stage de formation théorique.

Elle vise à vérifier à la fois les connaissances, les compétences et le savoir être du candidat, selon la grille d'évaluation fixée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

En cas d'évaluation négative une évaluation de rattrapage sera proposée.

H - Certification de la formation à la qualification « Juge Expression FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation, ainsi qu'à la présentation d'une attestation de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Les candidats titulaires à minima d'une qualification aux « premiers secours », telle que le PSC ou équivalent pourront présenter le document la justifiant à la place de cette attestation.

L'utilisation des fiches de certification éditée par la Commission Centrale d'Arbitrage est obligatoire.

La Commission Centrale d'Arbitrage a délégué pour délivrer les qualifications de niveau national.

La qualification peut être obtenue par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

I - Durée de validité de la qualification « Juge Expression FFVoile »

La qualification « Juge Expression FFVoile » a une durée de validité initiale de 2 ans.

En cas de renouvellement, la qualification est acquise pour une durée de 4 ans renouvelable.

La prolongation de la qualification d'une nouvelle durée de quatre ans est subordonnée au respect des exigences de renouvellement définies par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Le nombre de renouvellements n'est pas limité.

A partir de 70 ans, le titulaire de la qualification « Juge Expression FFVoile » verra le renouvellement de sa qualification passer de 4 à 2 ans.

En cas d'interruption d'activité supérieure à quatre ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de participation à une session de formation continue ou à une mise en situation effective sur une compétition, en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur devient une condition préalable à la reprise d'activité.

J - Qualification du formateur ou de l'évaluateur

Le formateur ou l'évaluateur doit être titulaire au minimum de la qualification pour laquelle il dispense la formation. Des sessions de formation peuvent être organisées.

Les formateurs et évaluateurs sont nommés par la Commission Centrale d'Arbitrage jusqu'à la fin de l'olympiade en cours.

K - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Juge Expression FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
6/3/2026	V2	Modification Nom de la qualification, des modalités d'évaluation et diverses mises à jour	CA